NATIONS
UNIES

TD

Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
LIMITÉE

TD/B/54/L.3/Add.1
5 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Conseil du commerce et du développement
cinquante-quatrième session
Genève, 1er-11 octobre 2007

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 1er au 11 octobre 2007

Rapporteur: M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran)

TABLE DES MATIÈRES

Page

II. Résumé du Président (*suite*) 2

Préparation de la douzième session de la Conférence 2

Rencontres avec la société civile 2

GE.07-51970 (F) 051007 081007

II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT (*suite*)[1]

Préparation de la douzième session de la Conférence

1. Les délégations étaient partagées au sujet du programme provisoire de la douzième session de la CNUCED, qui a été distribué dans la salle. Pour certaines, il ne reflétait pas fidèlement les résultats de la quarante et unième réunion directive du Conseil[2], au motif notamment qu'il allouait moins de temps au sous-thème consacré au rôle de la CNUCED. Pour d'autres, au contraire, il assurait un bon équilibre entre l'enchaînement des sous-thèmes et le temps imparti à chacun.

Rencontres avec la société civile

1. Le «néorégionalisme»

2. Plusieurs participants ont fait observer que le «néorégionalisme» et multilatéralisme n'étaient pas incompatibles puisque l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoyait des dérogations pour les accords de libre-échange. En effet, les accords de libre-échange bilatéraux et les plans d'intégration régionale reposant sur de tels accords constituaient une base pour la poursuite de la libéralisation commerciale à l'OMC et pour l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Toutefois, aux yeux de certains participants, la multiplication de ces accords résultait du mécontentement des pays en développement devant le piétinement à l'OMC. Certains étaient d'avis que les accords de libre-échange entre pays développés et pays en développement, s'ils présentaient certes quelques avantages pour ces derniers, minaient le potentiel de développement des moins développés d'entre eux. En raison de l'asymétrie dans la capacité d'offre, les pays en développement ne pouvaient pas tirer le même profit que les pays développés de l'accès réciproque aux marchés ou d'autres mesures découlant des accords de libre-échange, tels que l'investissement ou les marchés publics, comme le soulignait le *Rapport sur le commerce et le développement, 2007*. Les pays

---

[1] Les versions électroniques des déclarations des représentants sont affichées sur le site Web de la CNUCED sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles ont été reçues. Taper www.unctad.org/meetings, sélectionner l'organe intergouvernemental et la session et cliquer sur Programme.

[2] TD/B/EX(41)/3 (vol. I).

développés avaient tout à gagner à accorder à leurs partenaires en développement une certaine marge d'action dans leurs stratégies de développement; toutefois, a-t-on indiqué, la notion de «marge d'action» devait être précisée. En tout état de cause, les pays étaient souverains dans leurs décisions concernant les accords de libre-échange dont certains ménageaient aux pays en développement des périodes de transition adéquates. Les participants ont demandé à la CNUCED d'approfondir la question de la marge d'action des pays en développement lors de sa douzième session et de poursuivre ses recherches dans ce domaine. Au niveau national, il faudrait prendre des mesures sociales appropriées pour pallier les effets négatifs des accords de libre-échange. Une autre manière d'atténuer ces effets serait de lier le versement de l'aide aux réformes commerciales, en particulier dans le cadre de l'aide au commerce. Enfin, on a insisté sur l'importance de renforcer les institutions nationales afin qu'elles soient en mesure d'évaluer les effets des accords de libre-échange.

2. Tirer parti des avantages de la mondialisation

3. Les participants ont mis l'accent sur la nécessité de s'attaquer au problème des coûts sociaux de la mondialisation. Ils ont relevé les disparités qui se creusaient dans les pays et entre eux sous l'effet d'une mondialisation et d'une libéralisation économique accélérées, même si globalement on assistait à un recul de la pauvreté. Les habitants des pays en développement, surtout les femmes, vivaient dans une précarité économique et sociale accrue que ne faisait qu'exacerber un système commercial multilatéral peu soucieux des besoins des gens et impuissant à réaliser les aspirations au développement du Cycle de négociations de Doha. L'exode des cerveaux qui quittaient les pays du Sud pour ceux du Nord a été cité comme un autre facteur sapant la capacité de développement des pays par capitalisation de leurs connaissances.

4. Compte tenu de cette situation, un certain nombre de participants ont estimé que des mesures devaient être prises au niveau international. Ils ont demandé à la CNUCED de mettre davantage l'accent sur: a) la promotion d'une mondialisation solidaire fondée sur une réflexion consacrée à la protection sociale et le dialogue social; b) la mondialisation vue dans la perspective des femmes; c) la détérioration de l'environnement; d) la nécessité de développer la responsabilité et la transparence dans le système commercial multilatéral; e) les réformes de l'architecture financière internationale; et f) les moyens d'intensifier les flux

d'aide publique au développement et d'assurer une meilleure répartition des bénéfices au long de la chaîne d'approvisionnement.

5. Plusieurs participants ont noté, toutefois, que les gouvernements des pays en développement devaient se mobiliser davantage pour garantir la protection sociale de leurs administrés, promouvoir une croissance qui profite aux pauvres et n'omette pas les femmes, et réglementer les sociétés transnationales. La société civile avait un rôle à jouer, en aidant les pouvoirs publics à créer des environnements propices à l'investissement et aux affaires et à promouvoir l'investissement social. À cet égard, le programme mis en place par le Gouvernement brésilien pour redistribuer des avoirs aux 20 % les plus pauvres de la population a été cité en exemple. De plus, promouvoir les petites et moyennes entreprises pouvait contribuer à rapprocher les activités des sociétés transnationales des besoins économiques et sociaux des populations des pays en développement, a-t-on estimé.